

ASSOCIATION OING-SERVICE

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations

Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du mardi 5 octobre 2021, de 16h30 à 17h30

en format hybrid (Palais salle 9 et visio-conférence KUDO)

adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021

En date du 18 septembre 2021 la Présidente a invité les OING adhérentes de l'association OING-Service à l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 5 octobre 2021. Dans cette lettre elle a mentionné l'ordre du jour et en pièce jointe la présentation du projet de révision des statuts proposé par le Conseil d'administration.

Le 5 octobre 2021 à 16 h 30 au Palais du Conseil de l'Europe salle 9, la Présidente Annelise OESCHGER déclare ouverte l'AGE.

Elle remercié les participant.e.s et introduit cette Assemblée générale extraordinaire en ces termes :
« *Merci beaucoup d'être là - vers la fin d'une journée très riche: les collègues qui nous rejoignent par visioconférence et les quelques collègues qui sont présent.e.s à Strasbourg en lien avec la session de la Conférence des OING.*

D'ores et déjà j'aimerais remercier le Conseil de l'Europe – Marie-Ann Hennessey qui rendait possible cette visioconférence par KUDO; Jane Crozier qui est à mes côtés car c'est la 1ère fois que je modère une réunion par KUDO; Lusine Sahakyan qui m'a soutenue très efficacement dans la préparation pour KUDO; les technicien.ne.s qui avaient beaucoup de patience, et les interprètes. C'est un important soutien qui ne va pas de soi, car comme vous le savez, l'Association OING-Service est une organisation indépendante. Mais sa raison d'être est justement d'être au service de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et celle-ci, avec la réforme accomplie en décembre dernier, a pris un nouvel essor très apprécié au sein du Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui, avec le vote sur les statuts révisés, nous nous préparons à soutenir la Conférence des OING le plus efficacement possible.

La plupart d'entre vous est déjà familier avec KUDO et son fonctionnement. Nous allons avoir des votes et allons utiliser la fonction de vote de KUDO: pour chaque vote, je dirai le numéro et lirai la question sur laquelle nous voterons. Puis je déclarerai le vote ouvert pour un certain temps puis demanderai que le vote soit clos et les résultats présentés. Toutes et tous vous verrez les résultats.

Toutefois, quelques représentant.e.s d'OING membre sont dans la salle et n'ont pas la possibilité de se connecter par KUDO, le Bureau d'OING-Service a de ce fait décidé que leurs voix, exprimés par un carton de vote, seront également pris en compte et ajoutés aux résultats KUDO. Il s'agit de 5 OING ayant le droit de vote dont une tient en plus une procuration d'une autre OING.

Si vous avez des questions techniques pendant la réunion vous pourrez vous entretenir dans le chat avec la technique.

La révision des statuts se fait par une AG extraordinaire. Pour qu'elle puisse statuer, le quart plus un des membres ayant droit de vote doivent être présents (art. 13). Ont droit de vote les OING à jour de leur cotisation, càd ayant cotisé en 2020 et/ou en 2021 (art. 11).

OING-Service a 129 membres ayant droit de vote - 58 OING ayant droit de vote se sont inscrites pour cette AGE, dont 7 par procuration.

Pour être valide, une décision de l'AG extraordinaire requiert la majorité des trois quarts des membres présents et représentés (art. 13). A chaque vote, nous vérifierons le nombre d'OING présentes et représentées par visioconférence et en salle et puis calculerons la majorité qualifiée de 3/4."

● 1. **L'ordre du jour est adopté** à l'unanimité (Vote V1) :

34 votants par KUDO qui tiennent 5 procurations et 6 votants en salle :

45 oui, 0 non, 0 abstention

Pour le quorum: 5 membres branchés sur KUDO n'expriment pas de vote.

Il y a donc 50 membres présents et représentés, les $\frac{3}{4}$ étant de 38 : le quorum est atteint.

● 2. **La nomination des rapporteurs** : Marie Claire GALIBERT , Vice- Présidente, et Léon DUJARDIN, secrétaire adjoint, sont désignés rapporteurs sans objection.

● 3. **Présentation du projet de révision des statuts** proposé par le Conseil d'administration et échange. La Présidente rappelle :

- le 1 septembre a été envoyé aux membres le pré-projet de statuts révisés, élaboré par le Bureau d'OING-Service, avec l'invitation d'envoyer leurs commentaires - quelques propositions ont été reçues ;
- sur cette base, le CA a adopté le projet de statuts révisés actuel que les membres ont eu le 18 septembre, joint à l'invitation pour cette AG extraordinaire ;
- une réaction est parvenue d'une ONG membre faisant une observation et une proposition qui sont soumises à cette AGE.

La Présidente fait ensuite une brève présentation des propositions majeures dont de

l'Art 14 qui concerne la composition du CA : l'expérience des dernières années a montré que la gestion du petit budget de l'association ne demande pas autant de membres au CA , a été proposé de le réduire à 8 membres : 5 membres élus et 3 membres de droit.

La Présidente présente ensuite l'observation de l'Union européenne des greffiers de justice

Art 1 et 20 : Le Tribunal d'instance est maintenant le Tribunal judiciaire. C'est une remarque factuelle et le projet va être changé en fonction.

Pour l'unique proposition de changement parvenue avant l'AGE la parole est donnée à Jean-Jacques KUSTER, représentant de l'Union européenne des greffiers de justice . Il propose pour

l'Art 8 de rajouter après « notamment au Code de conduite de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe » : « **constaté par le Comité de vérification et de litige - et le Comité d'appel le cas échéant - de la Conférence des OING**».

Proposition ad hoc d'Anna RURKA : ajouter aux **articles 10 et 14** que les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration peuvent aussi se faire en **format hybrid**. Ainsi ce sera complètement clair.

La Présidente demande s'il y a une opposition – ceci n'est pas le cas et la proposition est de ce fait adoptée.

La Présidente ouvre la discussion sur les autres articles du projet de statuts révisés.
Il n'y a aucune demande de parole.

● **4. Vote du projet de révision des statuts**

Vote sur l'art. 8 (V 2) tel que proposé :

32 votants par KUDO qui tiennent 6 procurations et 6 votants en salle :

42 oui, 0 non, 2 abstentions

Pour le quorum: 8 membres branchés sur KUDO n'expriment pas de vote.

Il y a donc 52 membres présents et représentés, les $\frac{3}{4}$ étant de 39 : le quorum est atteint.

Vote final du projet de révision des statuts tel qu'amendé lors de la séance (V 9) :

32 votants par KUDO qui tiennent 6 procurations et 6 votants en salle :

43 oui, 0 non, 1 abstention

Pour le quorum: 8 membres branchés sur KUDO n'expriment pas de vote.

Il y a donc 52 membres présents et représentés, les $\frac{3}{4}$ étant de 39 : le quorum est atteint.

Le projet de statuts révisés est adopté avec la majorité qualifiée requise.

● **5. Information sur la prochaine Assemblée générale ordinaire :**

Elle aura lieu le 15 décembre 2021 par visioconférence. A l'ordre du jour seront les points habituels plus les élections pour le Conseil d'administration.

A 17h30, la Présidente clot l'AGE et remercie toutes les personnes présentes en salle et devant leurs ordinateurs.